



# Nos meilleurs VOEUX pour 2019

## Dernier accord signé : le Télétravail



Réclamé depuis longtemps par de nombreux salariés, notamment ceux subissant une augmentation significative des temps de trajet suite aux déménagements successifs de AKKA sur de nouveaux sites, un Accord sur le Télétravail a abouti dernièrement ☺☺☺ et nous l'avons signé.

## Rétrospective 2018, une année dense ☺

\*\*\*Pour votre confort, le corps de texte souligné et bleu est un lien hypertexte qui mène à l'Accord mentionné, en ligne sur l'intranet My AKKA

### La CGT n'a pas signé :

- [L'Accord d'organisation des NAO](#)
- [L'Accord NAO - Salaires effectifs \(Bloc 1\)](#)

=> Nos deux revendications principales n'ont pas été prises en compte : Une augmentation générale de TOUS les salariés, a minima du montant de l'inflation ainsi qu'un montant minimum d'augmentation décent, c'est à dire supérieur aux 50 brut (40€ net) annoncés par la Direction... Nous ne l'avons donc pas signé.



- [L'Accord relatif au droit à la déconnexion](#)

=> La proposition d'Accord ne résout pas l'origine du problème : en effet, l'ultra-connexion est la conséquence d'une surcharge de travail. C'est cette dernière qu'il nous faut combattre et réguler. En sus, rien dans cet Accord ne limitait, de façon claire, l'exigence d'instantanéité des réponses aux sollicitations.



### La CGT a signé :

- [Accord d'intéressement 2018 - 2020](#)
- [Accord Equilibre vie privée / vie professionnelle](#)
- [Accord sur le droit d'expression directe et collective des salariés](#)
- [Accord relatif à l'Egalité Professionnelle entre les Hommes et les Femmes](#)

=> Pour ces 3 accords nous avons obtenu des avancées significatives et surveillons la mise en place effective. Nous comptons sur vous pour nous informer en cas de non-respect de ces accords, signés par les Représentants Syndicaux et la Direction.

La CGT a signé aussi certains (pas tous ! en accord avec les autres Organisations Syndicales) [Accords de substitution](#) pour les salariés de l'ex-Art Emballage, qui ont intégré la filiale AKKA I&S.



### La CGT est présente aussi aux commissions de suivi pour les accords signés précédemment :

[Accord sur les contrats de génération](#), [Accord relatif à la gestion des emplois et des parcours professionnels](#), [Accord sur l'emploi des personnes en situation de handicap](#),...



# Perspectives 2019

On commence l'année avec la **prime exceptionnelle de « pouvoir d'achat »** réclamée fin décembre à M. Da Sola (voir lettre diffusée) de minimum 500€ jusqu'à 1000€ selon le salaire brut mensuel et on enchaîne avec les

## Négociations sur les salaires effectifs dès le 1<sup>er</sup> février !



Ce sont les Négociations les plus attendues par tous les salarié-es AKKA.

- Vous voulez une **juste rétribution** pour votre investissement et votre travail ?
- Vous n'avez **pas été augmenté-e depuis des années**, ou de façon nettement insuffisante pour contrebalancer l'augmentation du coût de la vie et l'inflation ?
- Vous estimez que **vous n'êtes pas positionné-e au bon coefficient** et à la bonne position sur la grille Syntec ?
- Vous avez l'impression que **les augmentations se font « à la tête du client »** ?
- Vous êtes **démotivé-e** ? Vous cherchez à **partir**, seule solution pour vous d'obtenir un salaire décent ?

Cette année, comme l'année dernière, nous mettons **un point d'honneur à collecter vos propositions et revendications**, pour les structurer et présenter un projet cohérent à la Direction lors des Négociations.

Une adresse CGT existe déjà [cgtakka.france@gmail.com](mailto:cgtakka.france@gmail.com), vous pouvez nous contacter pour exposer vos revendications et vos propositions.

## Autres Négos en cours et à venir et « challenge » ELECTIONS fin 2019

Accord sur l'Égalité de traitement et la Lutte contre les Discriminations

Avenant de l'Accord sur les Risques Psycho-sociaux et la Qualité de vie au Travail

Accord sur l'Emploi des personnes en situation de Handicap

Harmonisation du Temps de Travail chez AKKA

Les élections doivent avoir lieu **avant fin décembre 2019**, car au 1<sup>er</sup> janvier 2020, tous les mandats CHSCT, Délégués du Personnel et Comité d'Entreprise disparaîtront pour laisser place au **CSE (Comité Social et Economique)** institué par les Ordonnances MACRON. Il faut donc qu'il soit en place avant janvier 2020, **sinon, vous n'aurez plus de Représentants du Personnel.**

La CGT AKKA mettra tout en œuvre pour éviter que vous vous trouviez dans une telle situation.

Il nous faudra :

- Négocier le Périmètre ;
- Négocier le Découpage et le nombre d'Établissements distincts dans l'Unité Economique et Sociale AKKA ;
- Négocier le Protocole d'Accord préélectoral.

Lors de la Négociation de ce protocole, de nombreux éléments qui permettront aux nouveaux CSE de fonctionner correctement – tant au niveau moyens alloués qu'organisationnels, seront à revendiquer et à défendre pour assurer à tous les salariés un niveau de service suffisant des institutions représentatives du personnel dans leurs nouvelles missions et attributions.

**Nous disposons de 6 mois à peine.**



Pour toutes les prochaines négociations, nous invitons les salariés à partager avec la CGT AKKA leurs témoignages, leurs demandes. Nous forgerons nos revendications au plus près de vos besoins.

Pour vous syndiquer, contactez-nous à [cgtakka.france@gmail.com](mailto:cgtakka.france@gmail.com)

Site : <http://akka.reference-syndicale.fr>

